



FORMATION CONTINUE 2024

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

LA RESPONSABILITE CIVILE, PROFESSIONNELLE ET PENALE DU DIRIGEANT EN PROCEDURE COLLECTIVE

**Vendredi 26 avril
De 9h30 à 12h30**

**En présentiel :
EDASOP
35 C Bd des Récollets Toulouse**

**En visio :
Via zoom**

Manuel DELAMARRE

Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation,
Ancien secrétaire de la Conférence des avocats aux Conseils

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître le contentieux très spécifique de la responsabilité du dirigeant d'une société en procédure collective.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - LA RESPONSABILITE DU DIRIGEANT POUR INSUFFISANCE D'ACTIF
(et notamment la jurisprudence la plus récente en matière d'appréciation des conditions de cette responsabilité, en ce compris la faute de gestion)

II - LES SANCTIONS DITES PROFESSIONNELLES

- Faillite personnelle
- Interdiction de gérer
- Garanties procédurales et substantielles consacrées par la Cour de cassation au profit du dirigeant poursuivi.

III - SANCTIONS PENALES

- La banqueroute
- Délits connexes et délit de malversation

Moyens pédagogiques :

Remise d'un support pédagogique lors de la séance.
Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 53 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)